

Les « rapatriés musulmans » en Indre-et-Loire

1. Qui sont les Musulmans algériens rapatriés en France ?

Extraits d'un courrier du ministère de l'Intérieur (Service des affaires musulmanes) et du ministère des Rapatriés (Service pour l'installation et le reclassement des Français musulmans) aux préfets, sous-préfets et Délégués Régionaux du 2 janvier 1963, sur la prise en charge des Musulmans algériens rapatriés :

I - Anciens supplétifs.

Il s'agit de harkis et moghaznis dont le retour en France a été organisé par l'autorité militaire. Ils sont, le plus souvent, pris intégralement en charge (hébergement et nourriture) dans les centres d'accueil de Rivesaltes et Saint Maurice l'Ardoise), où ils restent encadrés par l'armée, et où des efforts sont faits pour leur donner un minimum de qualification professionnelle.

La qualité de rapatrié leur est reconnue.

II - Réfuégiés civils.

Il s'agit des musulmans que leur fidélité à la France expose à des sévices en Algérie et qui, pour des raisons de sécurité, ont rejoint le territoire métropolitain.

Ils peuvent, soit être hébergés dans des camps, soit choisir librement leur résidence.

Leur départ a dû ou doit être organisé par les Autorités Françaises ou par l'Armée, et ils arrivent en France le plus souvent avec leurs familles. Mais certains ont gagné la France par leurs propres moyens.

La qualité de rapatriés leur est reconnue, et l'aide prévue peut leur être apportée dans les conditions de droit commun.

III - Travailleurs émigrants.

La situation actuelle en Algérie, le ralentissement de la vie économique semblent accélérer le mouvement traditionnel de migration des travailleurs musulmans venant en France pour assurer la subsistance de leur famille généralement restée en Algérie.

Beaucoup d'entre eux sont tentés d'exciper de la qualité de rapatrié pour percevoir les diverses prestations prévues.

La plus grande circonspection s'impose donc dans l'examen des demandes.

2. Nombre de rapatriés musulmans en février 1963

IGAMIE de Région (15/2/1963)

IGAMIE : région militaire administrée par un Inspecteur Général de l'Administration en Mission Extraordinaire – IGAME – préfet administrant une région militaire, supervisant les préfets de département. Pierre Trouillé est nommé Préfet d'Indre-et-Loire, IGAME de Tours, en avril 1962.

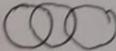
	HARKIS			MOGHAZNIS			MUSULMANS		
	Célibataires	Mariés	Enfants	Célibataires	Mariés	Enfants	Célibataires	Mariés	Enfants
Cher (Bourges)	11	19	26	9	3	4	2	4	3
Loir-et-Cher (Blois)	2	5	9				5		
Eure-et-Loir (Chartres)	7	18	38				2	3	8
Loiret (Orléans)	13	7		3	3		3	3	
Indre (Châteauroux)	34	1					6	1	
Indre-et-Loire (Tours)	8	30	54		12		7	6	11
	75	80	127	12	18	4	25	17	22
Sous contrôle militaire Eure et Loire	21	8	11						

3. L'accueil des Harkis à la Boisnière, Château-Renault

Lettre de A. Bouchekioua au sénateur Desaché, président de Conseil Général d'Indre-et-Loire, 21 août 1962.
(la transcription suit).

La Cavalerie, le 21 Août 1962.

Monsieur BOUCHEKIOUA Abdallah,
Camp des Larzac - LA CAVALERIE
(Aveyron)

Monsieur le Sénateur DESACHE
Président du Conseil Général.
TOURS. 

Monsieur le Sénateur,

Au mois de Mai dernier j m'étais permis de vous écrire pour
vous faire part de mon intention de me réfugier sur la Métropole avec
une vingtaine de familles originaires d'Alger. A cette lettre vous
avez eu l'amabilité de me répondre par un télégramme m'annonçant
que vous étiez prêt à nous faciliter notre rapatriement. Différentes
relations m'ayant permis d'espérer qu'il m'aurait été possible de
recruter tout mon détachement, soit environ 80 personnes, dans
la Loire Atlantique, je pensais que je n'aurais plus eu besoin de faire
appel à vous, or je viens d'apprendre que toutes mes démarches
étaient sans espoir d'aboutir.

Après deux mois de vie au camp des Larzac je me retrouve donc

avec ring en oue, c'est pour cette raison que j'en permets, Monsieur
le Sénateur, de vous adresser cette lettre, espérant que vous aurez l'amabilité
de la prendre en considération et qu'il vous sera possible de m'aider
ainsi que les familles qui m'accompagnent à quitter ce camp où les
jours paraissent bien longs.

En vous priant de vouloir bien m'excuser d'être à nouveau
obligé de vous déranger, veuillez croire, Monsieur le Sénateur, à
l'expression de ma considération très respectueuse.

Bou

AD37/46W58

« La Cavalerie, le 21 août 1962

Monsieur Bouchekioua Abdallah, Camp du Larzac, La Cavalerie (Aveyron)

A Monsieur le Sénateur Desaché, Président du Conseil Général, Tours

Monsieur le Sénateur,

Au mois de mai dernier, je m'étais permis de vous écrire pour vous faire part de mon intention de me replier sur la métropole avec une vingtaine de familles originaires d'Arris. A cette lettre, vous aviez eu l'amabilité de me répondre par un télégramme m'annonçant que vous étiez prêt à nous faciliter notre rapatriement. Différentes relations m'ayant permis d'espérer qu'il m'aurait été possible de recaser tout mon détachement, soit environ 80 personnes, dans la Loire Atlantique, je pensais que je n'aurais plus eu besoin de faire appel à vous, or je viens d'apprendre que toutes mes démarches étaient sans espoir d'aboutir.

Après deux mois de vie au camp du Larzac je me retrouve donc avec rien en vue, c'est pour cette raison que je me permets, Monsieur le Sénateur, de vous adresser cette lettre, espérant que vous aurez l'amabilité de la prendre en considération et qu'il vous sera possible de m'aider ainsi que les familles qui m'accompagnent à quitter ce camp où les jours paraissent bien longs.

En vous priant de vouloir bien l'excuser d'être à nouveau obligé de vous déranger, veuillez croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de ma considération très respectueuse. »

Réaction de Pierre Trouillé, préfet d'Indre-et-Loire, adressée au président du Conseil Général d'Indre-et-Loire, suite à cette demande, 4 septembre 1962

TOURS, le 4 Septembre 1962.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me communiquer la lettre de M. BOUCHEKOUIA Abdallah, actuellement hébergé au Camp du Larzac, qui vous demande de faciliter l'installation d'une vingtaine de familles originaires de l'arrondissement d'ARRIS, dans le département d'Indre-et-Loire.

J'ai aussitôt fait demander au Cabinet du Ministre des Armées dans quelles conditions le transfert des intéressés pourrait être effectué. Des renseignements que j'ai pu obtenir, il ressort que seuls sont autorisés à quitter le Camp du Larzac les chefs de famille qui peuvent justifier d'un emploi et d'un logement dans le département où ils désirent se retirer, les transferts étant réalisés à titre individuel.

Cependant, il n'est pas exclu que M. le Ministre des Armées accepte, sur une demande officielle que vous effectueriez et que je lui transmettrais, de déroger à cette règle et d'autoriser les ressortissants d'ARRIS à quitter le Camp du Larzac et à s'installer en Indre-et-Loire où le Conseil Général aurait marqué expressément sa volonté de les héberger.

Je rappelle que, au cours de sa session de Juin, le Conseil Général ayant décidé de faire effectuer des travaux dans les bâtiments de la propriété départementale de la Boisnière, pour y installer, jusqu'à concurrence d'environ 80 personnes, les ressortissants d'ARRIS qui s'étaient réfugiés en métropole, en y accompagnant M. BOUCHEKOUIA Abdallah, j'avais fait examiner sans tarder les lieux et envisagé divers aménagements pour un séjour en belle saison. Je n'attendais plus pour passer à

Monsieur Marc DESACHÉ
Sénateur d'Indre-et-Loire
Président du Conseil Général
Maire de Ste-MAURE-de-TOURAIN

.../...

AD37/46W58

l'exécution que d'être saisi de l'arrivée en métropole de vos protégés. Or ceux-ci n'ont rompu le silence que tout récemment et - soit dit en passant - parce que leur projet d'implantation en une autre région n'a pas abouti.

Quoi qu'il en soit, devant la nouvelle situation évoquée par la lettre de M. BOUCHEKOUIA Abdallah et partageant les sentiments humanitaires des membres de l'Assemblée départementale, je donne des instructions pour que les travaux de remise en état de la Boisnière soient immédiatement chiffrés. Je ne manquerai pas de vous communiquer, dans les tout prochains jours, les résultats de l'étude qui aura été effectuée et sous réserve de votre accord, je ferai aussitôt entreprendre les travaux.

Je crois devoir insister en effet sur le point que ceux-ci seront plus importants qu'il n'avait été prévu tout d'abord, compte tenu de l'approche de la mauvaise saison et de la nécessité, en raison des difficultés considérables de logement dans le département, d'envisager un hébergement prolongé à la Boisnière des familles de l'arrondissement d'ARRIS. Il sera en outre certainement nécessaire d'assurer la subsistance collective des familles, pendant le même délai, ce qui posera un double problème de financement et d'encadrement.

En un premier temps, il serait utile que vous demandiez à M. BOUCHEKIOUA Abdallah de bien vouloir vous adresser une liste nominative complète comportant l'identité exacte de chacune des personnes actuellement hébergées au Camp du Larzac et qui souhaiteraient se réinstaller avec lui en Indre-et-Loire.

Vous pouvez être assuré du concours actif de mon Administration à l'œuvre de solidarité en faveur de l'arrondissement jumelé avec le département d'Indre-et-Loire dont vos collègues et vous-même avez tenu à prendre l'initiative et la responsabilité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments cordiaux.

Pierre TROUILLE

Une lettre du Secrétariat d'État aux rapatriés, datée du 8 septembre, adressée au Préfet d'Indre-et-Loire au sujet de l'accueil de ce groupe de harkis précise que le camp du Larzac doit être libéré le 30 septembre au plus tard et qu'ils ne peuvent être envoyés dans le département que si des logements et des emplois sont disponibles. « Dans le cas contraire, ces familles seront acheminées comme les autres sur le camp de Rivesaltes et il vous sera toujours possible d'en demander le transfert quand le nécessaire aura été fait ».

Courrier du Sous-Préfet, Délégué Régional de l'IGAMIE de Tours au Ministre délégué aux Rapatriés, 30 octobre 1962

MINISTÈRE DES RAPATRIÉS
DÉLÉGATION RÉGIONALE
POUR LA X^e RÉGION
N° 130 SEC/YE/OL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tours, le 30 OCT. 1962

LE SOUS-PRÉFET, Délégué Régional,
à Monsieur le Ministre Délégué
auprès du Premier Ministre
chargé des Rapatriés
Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine
et des Français Musulmans
4, rue Cambacérès
PARIS VIII^e

*classe
dans la section "AM"*

31 OCT. 1962

OBJET : Reclassement de Harkis en Indre et Loire.

P. J. : 1 devis.

Comme suite à notre entretien du 22 octobre courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Général d'Indre et Loire a pris l'initiative de mettre à la disposition de 11 familles de Harkis une propriété départementale dite "La Boisnière" sise à CHATEAURENAULT et de voter un crédit substantiel pour la mise en état d'habitabilité des locaux qui pourront loger 50 personnes moyennant le paiement par les bénéficiaires d'un loyer modique.

Par ailleurs, il a été possible de trouver du travail pour les hommes dans les entreprises industrielles locales.

L'opération paraît donc saine tant sur le plan psychologique que dans le domaine matériel puisque nous procédons ainsi au reclassement définitif des intéressés.

Toutefois, les capitaux à investir s'élèvent à environ 55 000 NF et les ressources départementales n'ont permis de dégager que la moitié de cette somme.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir envisager la possibilité de déléguer à M. l'Inspecteur Général, Préfet d'Indre et Loire, le crédit complémentaire sur les ressources de votre Ministère.

AD37/997W40

4. Les questions de l'emploi et du logement

Extraits du compte-rendu de la Commission départementale pour le reclassement des supplétifs musulmans réfugiés en France du 28 mars 1963 :

M. Freton est Chef du service départemental de la main d'œuvre

M. CHENARD donne ensuite connaissance du nombre de supplétifs installés dans le département.

	Célibataires :	Mariés :	Enfants :	Total
Camp de MALICORNE (Monts)	8	12		20
Propriété de la Boisnière (Chateau-Renault)	7	36	65	108
	15	48	65	128

soit 63 personnes adultes à recaser.

M. FRETON confirme que le reclassement des musulmans repliés à l'heure actuelle en Indre-et-Loire ne devrait pas causer trop de difficultés.

Il serait possible, d'ici peu de temps, d'employer cette main d'œuvre non qualifiée soit à TOURS pour des travaux de voirie, soit à l'extérieur dans les entreprises de constructions qui seront prêtes à assurer le transport des ouvriers sur les chantiers.

M. FRETON insiste sur le fait que si le problème n'est pas insoluble, c'est parce qu'il ne concerne que peu d'individus. L'offre d'emploi est limitée à l'agglomération tourangelle.

- Ces ouvriers d'autre part n'ont pas de qualification professionnelle
- Ils parlent mal, en général, la langue française,
- Ils ne sauraient être utilisés à côté d'Algériens nationalistes déjà en place sans que l'on courre à de sérieuses difficultés.

M. FRETON indique que certaines femmes musulmanes pourront, dans un temps plus lointain, travailler à CHATEAURENAULT, en qualité de domestique et d'ouvrières. Déjà deux d'entre elles sont utilisées dans une manufacture de confection. Il s'agit pour la population locale de s'habituer à utiliser une telle main-d'œuvre.

AD37/997W40

Extraits du compte-rendu de la Commission départementale pour le reclassement des supplétifs musulmans réfugiés en France du 8 juillet 1963 :

Invité à faire le point de l'état de l'emploi pour les supplétifs musulmans réfugiés dans le département, M. FRETON précise que tous les hommes domiciliés à la Boisnière (Château-Renault) ont trouvé du travail. Ceux qui avaient été hébergés au camp de Malicorne (Monts) sont partis et se reclassent individuellement par leurs propres moyens.

Sur les dix supplétifs recrutés en mai à Rivesaltes par l'entreprise Granboulan, de Langeais, quatre seulement ont conservé leur emploi: les autres sont repartis et ont, pour la plupart, été embauchés par l'entreprise Bertaux à TOURS (commerce en gros et fabrication de matériaux de construction). Toutefois le logement n'est pas fourni par l'employeur et ces travailleurs sont actuellement hébergés dans un centre d'accueil.

[...]

Il semble qu'il sera difficile de fixer le travailleur musulman aussi longtemps que le problème du logement n'aura pas été résolu

[...]

En effet, si cette main-d'oeuvre apparaît nécessaire à l'économie de la région, il n'y a pas d'autre éventualité à envisager que d'apporter aux seuls effectifs indispensables, mais de leur apporter sûrement, les moyens de vivre dans des conditions acceptables, voire attrayantes.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Maire de TOURS envisage de réserver, dans les H.L.M. en cours d'édification, quelque quinze à vingt logements pour des familles de travailleurs musulmans. Etant bien entendu qu'il ne s'agirait en aucun cas d'appartements groupés dans un seul immeuble, mais au contraire dispersés dans les différents blocs de manière à faciliter l'intégration de leurs occupants dans l'ensemble français.

Deux autres précisions sont apportées touchant cette importante question de l'emploi:

1/. L'état des harkis demandeurs d'emploi stationnés à La Rye n'a pu être exploité utilement parce qu'il ne reste plus guère que des manoeuvres ordinaires, peu aptes à un travail dur, alors que le personnel recruté par la briqueterie Granboulan doit posséder une très bonne condition physique.

2/. En aucune façon la question de salaire ne ~~pourrait~~^{saurait} entrer en ligne de compte dans la raison des départs successifs enregistrés par cette entreprise : il n'est fait aucune différence entre les ouvriers recrutés à l'embauchage; qu'ils soient ou non musulmans, ils débutent au salaire minimum de 1 F 85 de l'heure auquel s'ajoutent les primes de rendement qui assurent un salaire normal de plus de 2 F de l'heure.

ARTISANAT: Au cours de la précédente séance de la commission, la possibilité de faire reprendre le tissage traditionnel des tapis à la Boisnière avait été évoquée.

L'idée a été reprise et étudiée sur place par M. Laborde.

Une maîtresse-ouvrière dirigeant cinq femmes expertes dans le tissage du tapis aurasien assurerait la confection de pièces qui pourraient être vendues, soit, aisément, sur place, soit par les soins des services de l'artisanat. Neuf autres femmes sont à même de tisser des couvertures.

Dix métiers à tisser rustiques seraient nécessaires. Ils pourraient être confectionnés par un artisan local. ~~Pour~~ Pour chaque métier, au départ, devraient être attribués trente kilos de laine et les colorants nécessaires.

M. Laborde a bon espoir d'obtenir de la Haute-Administration // l'attribution à titre gracieux de cette matière première à mettre à la disposition des artisanes de la Boisnière.

Par la suite, aussitôt que les premiers articles auront été vendus, elles auront naturellement à payer de leurs propres deniers la laine et la teinture.

Il est certain que la joie qu'elles éprouveront à reprendre dans leur foyer leurs habitudes ancestrales et, par un apport non négligeable, à contribuer à l'équilibre du budget familial constituera un facteur de bonne santé morale pour le groupe des réfugiés de Château-Renault.

AD37/997W40

5. L'adaptation à la vie à la Boisnière

Les « HARKIS » de Château-Renault au 31 décembre 1963 : recensement et rapport de visite

RECENSEMENT DES " HARKIS " de CHATEAU - RENAULT (I & L)
 au 31 Décembre 1963 — (Après midi) sur place.

Adresses	Chef de Famille		femmes		Enfants
La Boisnière	BENAZRINE	Belkacem né en 1920 à Teghaninine fils d'Ali et de REZAB Aïcha	SABAH	Adjia	2 + 2 Algérie
Ville-Gare (Café)	BOUCHEKIOUA	Abdallah né en 1920 à Teghaninine fils d'Embarek et HAMDY Fatma <u>Ex Maire de Teghaninine</u>	Chekoua	Aïcha	8
La Boisnière	BOUCHEKIOUA	Belkacem né en 1927 à Teghaninine Fils de Mohamed et de MENAI Zineb	Laïraba	Zohra	4
La Boisnière	BOUCHEBEN	Amor Né 1-5-1939 à Teghaninine fils de Saïd et de DERJOUNI Zineb	BOUCHEBEN	Aïcha	—
H L M	BERREBOU	Mohammed Né en 1920 à Teghaninine Fils de Mohamed se Mebarek et KERZOUZ Zineb	BOUAZIZ	Mebarka	5
H L M	BOUMAHRAF	Boubekeur Né en 1918 à Mena Fils de	BOUMAHRAF	Fatma	4
La Boisnière	(Mari Messaoud tué par Fellagha)		Veuve BOUCHEBEN	Hadda Née en 1931 à Teghaninine fille de Brahim et Rokia	3
d	CHEKIOUA	Amor né en 1918 à Teghaninine fils d'Ali et BOUCHEBEN Aziza	BOUCHEBEN	Fatma	—
d	CHEKIOUA	Ali Né en 1918 à Teghaninine Fils de Mohamed et de MENAI Zineb	MERRADI	Bahya	5
d	MESSAoudi	Messaoud né en 1929 à Teghaninine fils de Mohammed ben Chérif et de MESSAoudi Fatma	MESSAoudi	Hadda (1ère femme) BOUHERAOUA Habsia (2ème)	5
d	MESSAoudi	BOUKHTACHE né en 1937 à Teghaninine Fils de Ahmed et de HARRI Adjia	BOUCHEKIOUA	Hamsa	2
d	MESSAoudi	Brahim né en 1919 à Teghaninine fils de Belkacem et de MESSAoudi Fatma	BOUHRAOUA	Noua	1
d	MESSAoudi	Abdelhafid né en 1942 à Khamik Teghaninine fils de Salah et KHAMIH Messaoudi	épouse en Algérie		1 + 1 Algérie

SUITE -- 2 --

Boisnière	MESSAOUDI AMOR	Bouchekioua / Zineb (Disparue en Algérie) a avec lui:	3
	Né en 1931 à Teghaninine fils de Ahmed et de HARRI Adjia	<u>Sa mère</u> HARRI Adjia (disparue) <u>sa tante</u> HARRI Hamama <u>-son neveu</u> Harri Abdallah femme disparue Algérie	1
H L M	MESSAOUDI AMMOR	BOUNHECHEEN Rebia	3
	Né en 1936 à Teghaninine Fils de Mohamed ben Chérif et de MESSAOUDI Fatma		-
La Boisnière	SAIFI Rabah	BESSOUSSA Fatma Sa mère BOUZIZA Fatma (93 ans)	
en VILLE	BENHAYA Mohamed	femme et enfants -4- en Algérie	
	né en 1916 à Oued Labiod fils de Ammar et de BENKOUDA Aïcha		
d	HAMDI Mohamed	Femme et 2 enfants en Algérie	
	né en 1934 à Teghaninine fils de Taeyeb et de NOURI Fatma		
d	MEDJENI Ali	Célibataire	
	né en 1939 à Echemol fils de Tahar et de BOUDERNA Yamina	Attend sa famille d'ALGERIE	
La Boisnière	MESSAOUDI Belkacem	Loge chez son frère MESSAMMOR Ammor	
	né en 1942 à Teghaninine fils de Mohamed et de MESSAOUDI Fatma		
En Ville	HAMMOUCHE Ouardi	Célibataire arrivé en France en JUIN 1963 Loge chez BOUCHEKIOUA Abdallah	
	né en 1940 à Oued Tahi fils de Mohamed et de BOUBECH Aïcha		
d	BOUCHEKIOUA Messaoud	Arrivé en France le Samedi 28 X11 1963 Boge chez Bouchekioua au Café de la Gare	
	Né le fils de Abdallah et de MAALINE Mania		

RECAPITULATION =	Hommes	22	
	Femmes	18	
	Enfants	47	<u>87</u>

TOURS le 2 Janvier 1964

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

SERVICE SOCIAL
NORD-AFRICAIN

LE CONSEILLER SOCIAL: *m. Figo*
Tél. 53-43-36

Figo

AD37/997W40

2 Janvier 1964

Préfecture d'Indre et Loire
Cabinet
Affaires N.A

(Monsieur PLAULT)

RAPPORT sur VISITE aux FRANÇAIS MUSULMANS ("HARKIS") et leur Famille
le Mardi 31-XII-1963 (Après midi) à CHATEAU-RENAULT. (I&L)
=+==+==+==+==+==+==+==

Visite effectuée en Compagnie de Melle CAMUS de la POPULATION;

::::::::::

RECENSEMENT = Le Recensement Général a été effectué (Hommes-Femmes-Enfants) par mes soins; --- Ci joint un Etat de ce recensement.
La Population des Français Musulmans à CHATEAU - RENAULT au 31 Décembre 1963 est de 87 personnes.

HABITATION = H L M à Bel Air = 3 Familles (soit 3 H--3 F --12 enfants) sont bien logées et Chauffées au Charbon. (chauffage central)
Les voisins ne se plaignent pas--les relations sont Bonnes --Les femmes Musulmanes semblent s'adapter, du moins dans leurs toilettes qui sont plus ;;;... Élégantes et Françaises .

-- d --
La Boisnières. = 12 Familles (Soit 13 H--14 F--27 enfants) sont logées convenablement dans les anciens communs de la Boisnière--Batiment ~~S~~nxlxx en L ; à rez de chaussées --Pièce très grandes --chauffées avec des grands fourneaux à Mazout.--Chaque pièce a une cheminée--Une porte fenêtre -

LITERIE - Fournie en partie par la Population- la Commune et par les intéressés. (Population Service de TOURS)

COUR - Actuellement en train d'être déblayée, enlèvement de terre, puis sera pavée et recouverte de sable où pourront jouer les enfants

W C --Parfaitement propres--rien à signaler.

BUANDERIE La Canalisation d'eau a éclaté--Elle sera rétablie lorsque la température le permettra, ce qui est plus prudent.

Pour l'instant, les femmes ou les enfants (en âge de le faire) vont chercher l'eau au bâtiment du concierge située entre la Maison de Maître et les Communs--Aller et retour 150 Mètres environ.

OBSERVATIONS Aucune observation ou demandes n'ont été formulées.
A part une ou deux chambres assez mal tenues (une forte odeur)..... nous avons prié les occupants d'aérer le plus possible.

VILLE = A proximité de la Gare et du Pont, dans un renforcement d'une petite place le Café (de la Place de la Gare) qui appartient à l'ancien Maire de Teghaninine : BOUCHEKIOUA Abdallah, qui y loge avec sa famille et des membres de sa famille --Soit --6 H--1 F--8 enfants)

NATIONALITE - Tous Hommes et femmes ont demandée la Nationalité Française . Les Hommes ont trouvé du travail à Château-Renault ou aux environs immédiats
.....

- 2 -

ETAT SANITAIRE: A mon avis: j'ai constaté que tout le monde se porte bien - principalement les enfants ~~xxxx~~ Qui étaient propres bien habillés et que sauf les petits tous fréquentent régulièrement l'Ecole. Pas mal déjà parlent assez bien le Français pour servir au besoin d'interprètes aux parents? ?

CONCLUSIONS

Adaptation

Les hommes qui travaillent avec des ouvriers Français devront s'adapter facilement aux moeurs et usages Français - quelques uns sont encore actuellement dans la période la plus difficile pour eux parce que: ils ne parlent pas un mot de français; et n'ont pas toujours la chance d'avoir un interprète à portée de la main .

Les Femmes qui logent dans des H L M , de part la proximité des voisines françaises , s'y mettent plus facilement et ont accepté des vêtements français de leur voisines et se trouvent transformées ~~pppx~~ par ces accoutrements nouveaux.

Ces petits faits créent des jalousies

Celles logées à La Boisnière évoluent dans un milieu qui est resté essentiellement Musulman: où seul l'arabe est employé dans leur conversation journalière; Cependant les enfants fréquentant l'école s'expriment bien en Français ; mais ils ne sont pas toujours là et, j'ai constaté que même dans leurs jeux ils ne s'expriment qu'en Arabe.

La façon de vivre est également restée Musulmane - Entr'autre et je l'ai constaté dans toutes les chambres, - la Cuisine se fait dans les cheminées où brule un petit feu de bois et, à côté des "Kanoun" en terre cuite, de préférence à tous autres Moyens.

--- Sur Observation--- "Le Mazout coûte trop cher et brule trop vite et seul mon homme allume à son arrivée et l'arrête à son départ. "La cendre chaude sert à tenir tièdes eau, café, nourriture"... rien de changer, c'est exactement la façon de vivre des musulmans du Bled

Dans ces conditions l'adaptation des us et coutumes Françaises est lente , peu visibles et difficilement contrôlable, du moins actuellement

Quel serait donc le moyen le plus efficace pour arriver à une adaptation accélérée , continue ~~xxxxxx~~, pouvant donner des résultats,

1°--Cohabitation de une ou Deux familles, dans des logements parmi des voisins français;

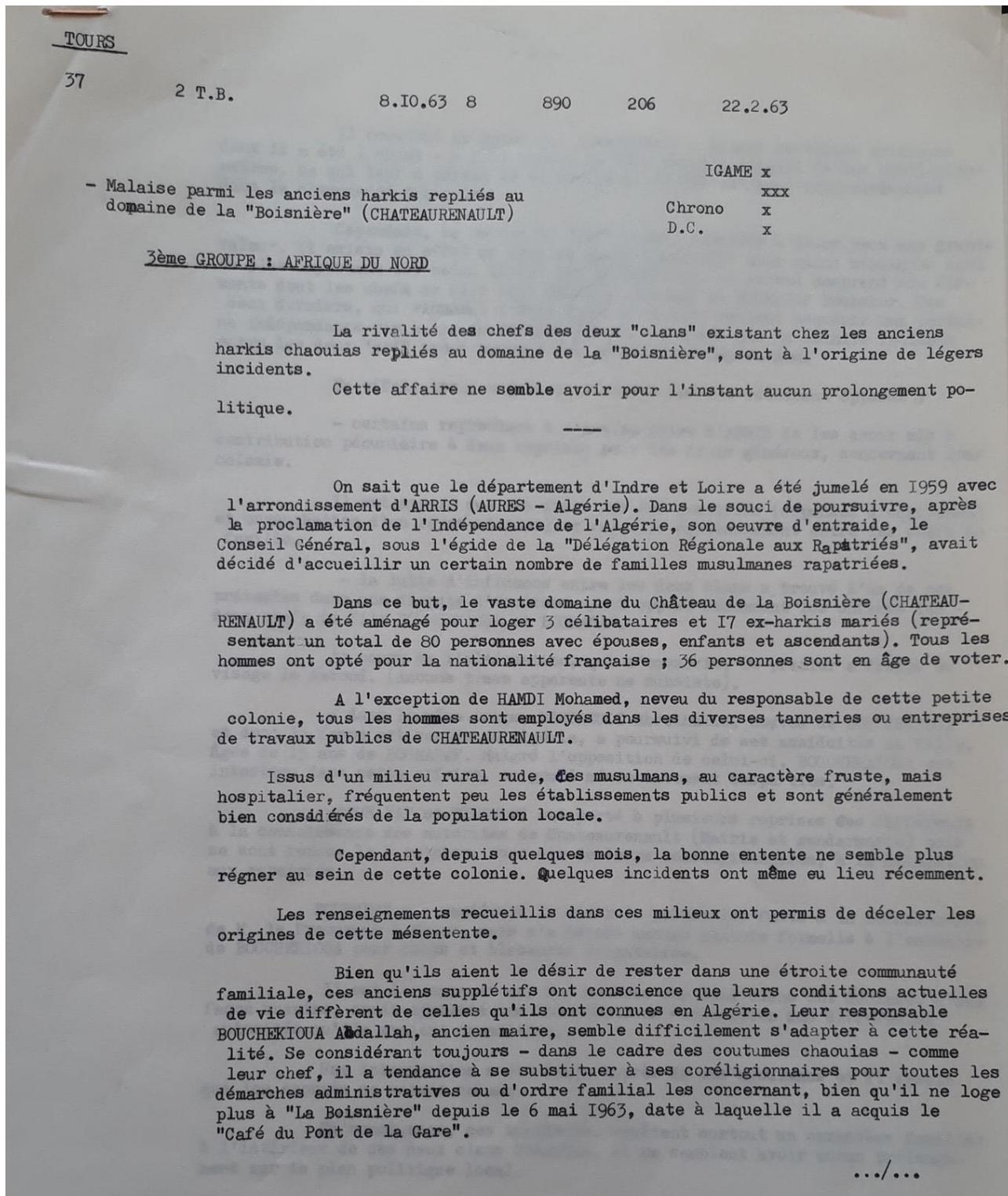
2°--Cohabitation d'ensemble comme à la Boisnière , difficilement trouvable actuellement--très pratique et commode pour les femmes musulmanes qui se trouvent dans leur ambiance - disputes y comprises, mais qui donnerait des résultats à longs termes.

3°--Seule comme cela se prduit en Culture à CORMERY. ???

Désespoir de la femme - les gendarmes avaient concluent "Folie ~~à~~ internement" -- L'assistante Sociale "Dangereuse" --

Je me suis rendu compte que l'état de cette femme réellement malheureux provenait de son "ISOLEMENT" son mari une fois parti au travail -; ne se comprenant pas avec la fermière , qui l'envoyait promener, alors que cette femme demandait quelque chose à la fermière -- d'où crise de désespoir, visage griffé, comportement d'une pleureuse Musulmane , et, après explications pour l'une, précisions pour l'autre, tout est revenu au calme. J'ai vu l'assistante Sociale Agricole de Montbazon qui depuis lui a rendu plusieurs visites et continuera à le faire . Cette solution n'est à envisager que si 2 ménages sont ~~paçables~~ dans la ferme.

6. « Malaise parmi les anciens harkis repliés à la Boisnière »



AD37/997W40

- 2 -

Il convient de noter que l'intéressé - malgré certaines critiques dont il a été l'objet - a fait preuve de dévouement à l'égard de ses coréligionnaires, ce qui leur a permis de se reclasser et de s'intégrer progressivement dans la communauté française.

Cependant, la notion de "çof" (clan) conserve à leurs yeux une grande valeur. Il existe en effet au sein de cette communauté deux clans ethniques dont le plus important est celui dirigé par BOUCHEKIOUA. Le second comprend six éléments dont les chefs de file sont BERREBOU Mohamed et BOUMARAF Boubaker. Ces deux derniers, qui viennent d'être logés en H.L.M. veulent acquérir une certaine indépendance vis à vis de BOUCHEKIOUA. C'est ainsi que le moindre incident entre les deux "çof" prend souvent des proportions démesurées.

En effet, trois sujets de discorde les ont récemment opposés :

- certains reprochent à l'ancien maire d'ARRIS de les avoir mis à contribution pécuniaire à deux reprises pour des frais généraux, concernant leur colonie.

Il est apparu que ces frais ont été justifiés (dépenses d'équipement et organisation d'un repas-méchoui) et répartis équitablement entre les chefs de famille.

- la lutte d'influence entre les deux clans a trouvé l'un de ses prétextes dans une dispute d'écoliers ayant opposé récemment les enfants des deux chefs de file BOUCHEKIOUA et BOUMARAF.

Au cours de l'altération, qui s'ensuivit, le premier a frappé au visage le second. (Aucune trace apparente ne subsiste).

- dans le même temps, MESSAOUDI Abdelhalid, neveu de BOUCHEKIOUA et dont la femme est restée en Algérie, a poursuivi de ses assiduités la fille, âgée de 15 ans de BOUMARAF. Malgré l'opposition de celui-ci, BOUCHEKIOUA est intervenu dans cette affaire, au grand mécontentement des parties.

BOUMARAF et BERREBOU ont porté à plusieurs reprises ces différends à la connaissance des autorités de Chateaufort (Mairie et gendarmerie) puis se sont rendus le 5 octobre, avec six de leurs coréligionnaires, à la délégation aux rapatriés.

BOUMARAF y a manifesté le désir de porter les faits à la connaissance de M. le Procureur à Tours, mais n'a déposé aucune plainte formelle à l'encontre de BOUCHEKIOUA pour coups et blessures volontaires.

Il est à remarquer que les membres des deux clans ont déclaré, d'une façon unanime, avoir apprécié les interventions successives des différentes autorités qu'ils avaient consultées.

Une intervention a été faite auprès de ces musulmans et il semble que les esprits se soient calmés.

En conclusion, ces incidents, revêtent surtout un caractère familial à l'intérieur de ces deux clans chaoufas, et ne semblent avoir aucun prolongement sur le plan politique local.

.../...

Toutefois, en raison du jumelage en 1959 des villes de Chateaufort et d'Arris, les sympathies de BOUCHEKIOUA, ancien maire et son clan vont à M. RENARD. Les deux chefs de l'autre clan, sans être opposés au Conseiller Général, sont reconnaissants à M. DEPONT, actuel maire de Chateaufort, de leur avoir attribué un logement de type H.L.M.

7. Rapatriés musulmans dans le département d'Indre-et-Loire, en dehors de la Boisnière, février 1963

15/2/63

RAPATRIÉS MUSULMANS						
Nom - Prénoms	Profession en Algérie	Situation de famille	Nbre d'enfants chargés	Adresse	Emploi	
BEDROUH Salah ben Ahmed - né le 8.7.37	Commerçant	Divorcé		57 rue du Commerce Tours	Ne travaille pas	
BENHAYA Mohamed né le 25.4.18	Journalier	Marié	4 non rapatriés	Chez M. Michel 58 bis Q. d'Orléans Tours	Veilleur de nuit à la SCAC	
BOUHEDI Haceme Jean né le 14.1.26	Secrétaire Mairie	Marié	3	Tours	Rédacteur à la Mairie de Tours	
BOUKHTEM Brahim né le 20.1.1904	Manoeuvre scaviste	D°	4	Chez M. Kodja 14 rue des Amandiers Tours	Ne travaille pas	
DEMICHE Chellali né le 17.9.1941	Chauffeur	Célibataire		49 rue Bernard Palissy - Tours	D°	
GUELLATI épouse HAFID Nami bent Salah née le 3.5.1915	Sans	Mariée		Chez M. Bedrou 57 rue du Commerce Tours	D°	
HAMROUNI Hadid Beehir Hedi né le 23.12.1923	Commerçant	Célibataire		Ligueil	D°	
KADI Fatima née le 4.5.1941	Assistante sociale	Célibataire		Clinique Ste Jeanne d'Arc - Chinon	Clinique Ste Jeanne d'Arc Chinon	
KHIRI Ahmed né le 15.9.1934	Employé agricole	Célibataire		Chez M. Goupil de Brouillé Continvoir	Ne travaille pas	
MEKHTICHE Djellali né le 10.3.1938	Chauffeur	D°		Chez Mme Vve Portier 14 rue Braille Tours	Chauffeur transports riverains	
MEKKABECH Snouci ben Abdelkader né le 14.5.1942	Vendeur en pharmacie	D°		14 rue E. Marcel Tours	Ne travaille pas	
OUAHICONE Chabane né le 22.4.1922	Avocat	Marié	4	Pocé s/Cisse	D°	
OUMEDJKANE Fatma née en 1891	Femme de ménage	Veuve		Chez Mme BOUKACEM Hameau Lunçon	D°	
RAI Atcha née en 1930	Femme de ménage	Célibataire		Centre B. Palissy Tours	Ne travaille pas	

Nom - Prénoms	Profession	Situation de famille	Nbre d'enfants chargés	Adresse	Emploi
SADAGUI Safi né le 26.9.40	Opérateur cinéma	Célibataire		Cinéma A.B.C rue Emile Zola Tours	Cinéma A.B.C.
YANATI El Hamed né le 5.9.1919	Propriétaire exploitant	Marié		La Tour St Gelin	Ne travaille pas

AD37/997W40

8. Un réfugié civil : le Cheikh Ben Tekkouk

Lettre au préfet de Tours, juillet 1962. La transcription suit.

CHEIKH BEN TEKKOUK SENOUCI
FILS DU CHEIKH ABDELKADER
MEMBRE DE LA CONFRÉRIE DE LA ZAOUIA SENOUCIA
BOUGUIRAT-MOSTAGANEM
(ALGÉRIE)

Paris le Juillet 1962

actuellement
Hôtel "Château Fontenac"
54 rue Pierre Charroy
Paris (8^e)

Monsieur l'Y. G. A. M. E.
Pierre Grosjean
Préfecture de Tours
Tours (T. et L.)

Monsieur l'Inspecteur général,
Je vous remercie infiniment de vos démarches
et de vos interventions, ainsi que de la réception vraiment
familiale que vous m'avez réservée lors de ma visite.
J'ai passé un compromis d'accord pour
l'achat d'une propriété à L'auxigny près de Tours, l'acte
doit être passé chez M^e Ricard notaire. Je vous avais donné
tous les renseignements à ce sujet. Le montant de cet achat
est de 205 000 francs. Il y a donc urgence à ce que
l'obtention du prêt soit réalisée.
Lors de mon passage à Paris, j'ai rendu
visite à Monsieur Paul Demange Préfet de Seine et Oise,
l'un de mes amis, à qui j'ai loué votre amabilité et
votre servicialité et je lui ai fait part de votre sol-
licitude à mon égard et de votre désir de me rendre
service.
Il m'a promis son appui et il est intervenu
personnellement, au début, auprès du Ministre.

Je l'ai informé qu'il recevrait une lettre
votre part.

Je vous confirme, le grand dévouement de toute
ma famille, mon père grand croix de la légion d'honneur
et mon frère ont payé de leur vie ce dévouement.

Moi-même, j'ai servi la France en toutes occasions,
je suis condamné à mort par le FLN et j'ose croire
que la France me facilitera dans mon installation
à Tours, pour y abriter ma femme et mes six
enfants ainsi qu'une vingtaine de personnes de ma suite.

Étant agriculteur technique depuis ma naissance
j'exploiterai personnellement cette propriété qui rendra
au maximum.

Je m'engage à rembourser ce prêt dans le
délai de vingt ans.

Je vous réitère monsieur l'Inspecteur général
mes remerciements et l'assurance de ma déférence
et respectueuse considération.

Styl/romp

AD37/46W58

« Paris, le Juillet 1962

Monsieur l'IGAME Pierre Trouillé, Préfecture de Tours

Monsieur l'Inspecteur général,

Je vous remercie infiniment de vos démarches et de vos interventions, ainsi que la réception vraiment familiale que vous m'avez réservée lors de ma visite.

J'ai passé un compromis d'accord pour l'achat d'une propriété à Tauxigny près de Tours, l'acte doit être passé chez Me Ricard notaire. Le montant de cet achat est de 200 500 Nfrancs. Il y a donc urgence à ce que l'obtention du prêt soit réalisée.

Lors de mon passage à Paris, j'ai rendu visite à Monsieur Paul Demange, Préfet de Seine et Oise, l'un de mes amis à qui j'ai loué votre amabilité et votre serviabilité et je lui ai fait part de votre sollicitude à mon égard et de votre désir de me rendre service.

Il m'a promis son appui et il est intervenu personnellement, au début, auprès du Ministre. Je l'ai informé qu'il recevrait une lettre de votre part.

Je vous confirme le grand dévouement de toute ma famille, mon père grand croix de la légion d'honneur et mon frère ont payé de leur vie ce dévouement.

Moi-même, j'ai servi la France en toutes occasions, je suis condamné à mort par le FLN et j'ose croire que la France me facilitera dans mon installation à Tours, pour y abriter ma femme et mes six enfants ainsi qu'une vingtaine de personne de ma suite.

Étant agriculteur technique depuis ma naissance, j'exploiterai personnellement cette propriété qui rendra au maximum.

Je m'engage à rembourser ce prêt dans le délai de vingt ans.

Je vous réitère monsieur l'Inspecteur général mes remerciements et l'assurance de ma déférente et respectueuse considération. »

Lettre de P. Trouille, préfet IGAME à M. Boulin, Secrétaire d'État aux Rapatriés (août 1961-septembre 1962)

n. 1520

5 Juillet 1962.

le SECRETAIRE d'ETAT aux RAPATRIÉS
1, Avenue Charles-Floquet
PARIS 7e

- à l'attention de Monsieur MELLAC
Directeur des Affaires Economiques et Sociales

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai reçu, à l'occasion de son séjour en Touraine, le Cheikh BEN TEKKOUK Senouci qui m'a confirmé son désir de s'installer dans la région en y achetant une propriété.

Conformément à vos instructions, j'ai indiqué au Cheikh BEN TEKKOUK que je lui apporterai dans cette circonstance toute l'aide désirable en le faisant notamment conseiller par le Directeur des Services Agricoles de ce département.

Le Cheikh BEN TEKKOUK m'a indiqué qu'il avait visité à TAUXIGNY une propriété viticole de trente trois hectares qui est actuellement en vente par l'intermédiaire de Me RICARD Notaire à TAUXIGNY, au prix de 205.000 NF.

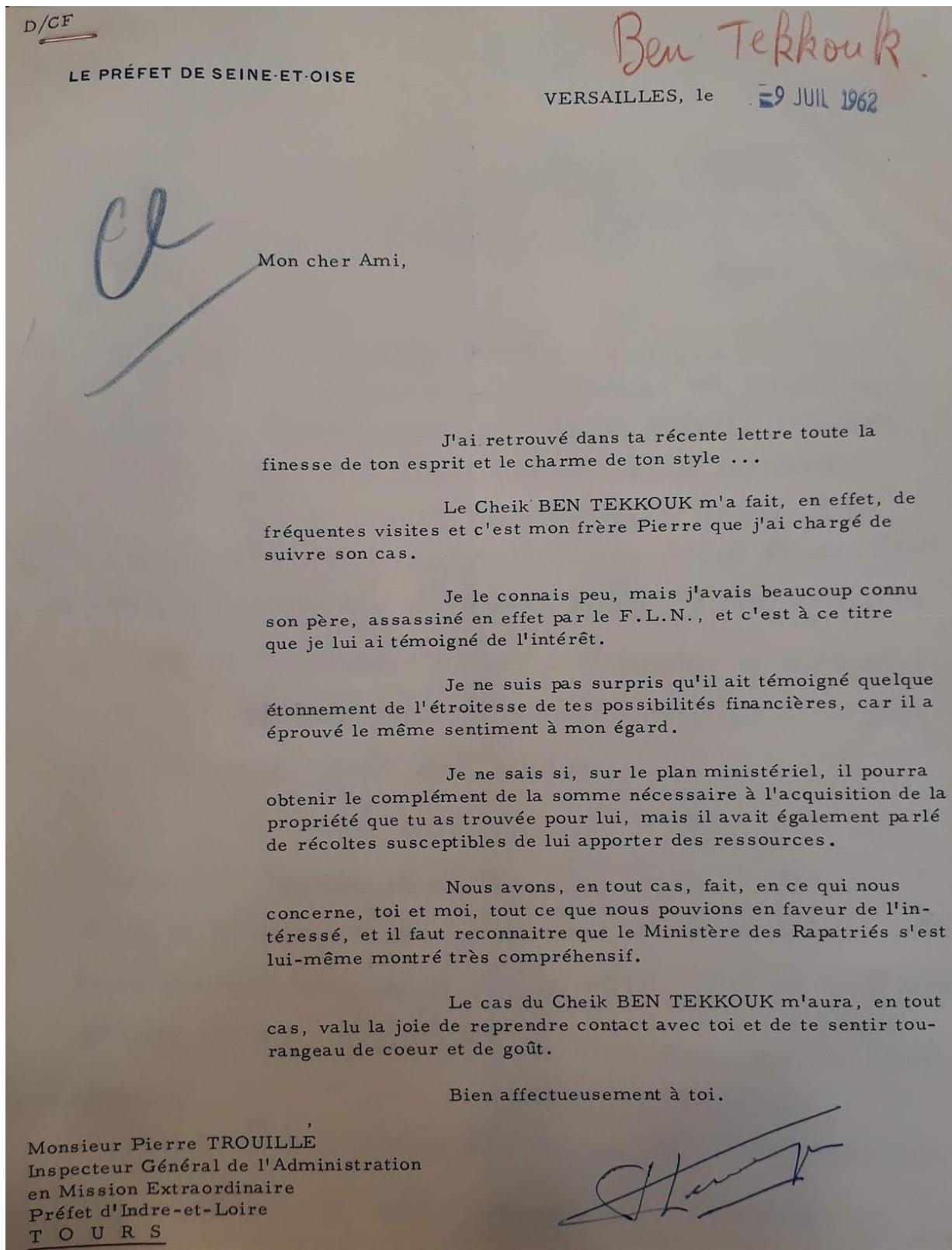
Le prêt à long terme que vos Services ont consenti au Cheikh BEN TEKKOUK ne s'élevant qu'à 170.000 NF. l'intéressé m'a informé qu'il avait l'intention de solliciter un prêt complémentaire qui lui permettrait d'acquérir le domaine en question.

Sous réserve des résultats de l'expertise à laquelle je ferais procéder si vous décidiez de donner une suite favorable à la demande de prêt complémentaire du Cheikh BEN TEKKOUK, j'estime que le prix proposé correspond approximativement aux normes en vigueur dans ce département.

Le Préfet, Inspecteur Général,

AD37/46W58

Courrier de Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise au préfet d'Indre-et-Loire P. Trouillé, 9 juillet 1962



AD37/46W58

Pistes d'exploitation

Thème 3 – Après l'Indépendance, ACCUEILLIR en Indre-et-Loire

Fiche 3. Les rapatriés musulmans

- **Les supplétifs musulmans, Harkis et Moghaznis**

Qui sont les harkis rapatriés au domaine de la Boisnière à Château-Renault en Indre-et-Loire ?

Retracer leur parcours depuis leur départ d'Algérie jusqu'à leur arrivée à Château-Renault

Quelles justifications le préfet et le Conseil Général d'Indre-et-Loire donnent-ils pour accepter la demande de M. A. Bouchekouia et l'installation des familles de Harkis à La Boisnière ?

Quels sont les principales difficultés rencontrées par les supplétifs musulmans dans leur reclassement en métropole ?

Dans quels secteurs d'activité sont-ils employés ?

Quelles solutions de logement sont envisagées dans le département ?

Quelles sont les possibilités d'emploi pour les femmes ?

Comment est-il envisagé d'« intégrer » les familles de Harkis à la société française ? Quelle est la réalité de cette intégration à la fin de 1963 ? (Langue, place des enfants, mode de vie...)

Quel regard les autorités portent-elles sur les rapatriés musulmans et leurs familles ?

Quelles tensions apparaissent en métropole au sein des Harkis installés à Château-Renault ? Quelles difficultés traduisent-elles ?

- **Les réfugiés civils**

Qui est le Cheikh Ben Tekkouk Senouci ?

Quels éléments permettent de comprendre son statut social en Algérie ?

Quelles relations entretient-il avec les autorités politiques en métropole ?

Pour quelles raisons a-t-il quitté l'Algérie ?

Quel est son projet d'installation en Indre-et-Loire ? Quelle aide sollicite-t-il auprès des autorités ?